Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 007-200039832-20261012-D_2026_10_3-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
"PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Département : ARDECHE
ARRONDISSEMENT LARGENTIERE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2026_10_3

Nombre de délégués en exercice : 32

Présents : 26

Votants : 32

Objet : Saisine du Pôle d'Évaluation Domaniale et autorisation au Président à procéder à la cession de parcelles au profit des communes de Sainte-Marguerite-Lafigère et Saint-Paul-le-Jeune

L' an deux mille vingt six, le lundi 12 octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 06 Octobre 2026

Titulaires : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean -Philippe, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur AYGLON Philippe, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Pouvoirs :
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Monsieur PRADIER Eric
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Madame CHALVET Eliane a donné pouvoir à Monsieur COLOM-Y-CANALS François
Monsieur ROBERT Xavier a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur LE ROUX Thierry a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur LAURANT Thierry a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur PELLET Fabien, Madame FEUILLADE Delphine, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur LAURANT Thierry

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

Le Président expose que pour faciliter la réalisation de projets, la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes s'était portée acquéreuse de parcelles, qu'il convient maintenant de rétrocéder aux communes.
Il s'agit d'une part de céder la parcelle C N°866 de 92m² à la commune de Sainte-Marguerite-Lafigère correspondant à un point d'apport volontaire, pour un montant comprenant le prix d'achat net initial de la parcelle (100€). Les frais de notaire seront à la charge de la commune.
Il s'agit d'autre part, de céder un ensemble de parcelles acquises par la Communauté de communes dans le cadre de la création de la Via Ardèche, à la commune de Saint-Paul-le-Jeune. Il s'agit des parcelles BD 160, 161 et 162 situées à proximité du tunnel sud, du côté du bourg. Il s'agit de les céder à la commune avec les mêmes conditions de prix que lors de l'acquisition initiale, à savoir : surface de 2 738m² X 3€ = 8 214€. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.
Considérant que le Pôle d'Évaluation Domaniale doit être saisi au premier euro en cas de vente, il convient d'autoriser le Président à procéder aux formalités nécessaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
AUTORISE le Président à saisir le Pôle d'Évaluation Domaniale en vue de procéder aux ventes des biens décrits ci-dessus,
DONNE tout pouvoir au Président pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 007-200039832-20261012-D_2026_10_3-DE

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 12/10/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le